

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Atelier de production et cuve propane sur la commune principale de l'AIOT 128 rue Carnot 59320 SEQUEDIN.

La référence de votre dossier est A-3-QX4PW5JQX et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/08/2023 à 11h36 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100028950**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77982773200040**

Organisme : **APORA**

Fonction : **Secrétaire général**

Personne morale

N° SIRET **56980189700632**

Raison sociale **KSB SAS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 ALLÉE GENNEVILLIERS

92230 GENNEVILLIERS

Signataire

Qualité : **Responsable QHSE**

Référent

Fonction : **Responsable QHSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Atelier de production et cuve propane**

Description des activités :

Le site KSB de Sequedin fabrique environ 45 000 pompes, destinées au marché des eaux usées. Ces pompes sont constituées de pièces de fonderies, usinées et assemblées avec des composants achetés (stator, rotor, joints, ...). Pour ce faire, elle exerce différentes activités de travail des métaux ou de peinture sont réalisées sur le site (réception, stockage, usinage, Recuit de certaines pièces usinées, montage des pompes, peinture liquide, emballage et expédition). La structure actuelle emploie 180 personnes et correspond à sa capacité de production maximale. Le site occupe une surface d'environ 47 600 m², dont 17 029 m² de bâtiments au total. Le groupe KSB souhaite réaliser la modernisation de son Usine de Lille située à Sequedin (59). Il prévoit le désamiantage et la rénovation de l'enveloppe des bâtiments existants destinés au stockage et à la production de ses pompes. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'accroître cette production par la création d'une extension de 4 120 m² dont 1 150 m² destinés à la production et 2 500 m² au stockage. La surface totale de bâti projetée est donc de 21 149 m². Une demande de permis de construire a été déposée le 13/05/2023. L'objectif de ce projet est de développer la production et de moderniser le site. À ce jour le site relève de la déclaration au titre de la réglementation relative aux ICPE pour les rubriques : • 2560-2 : travail mécanique des métaux. La puissance retenue est de 400 kW (puissance électrique souscrite par l'établissement contre 363,5 kW déclarés en 1999) ; • 2940-2 : application de peinture liquide par pulvérisation. La consommation maximale actuelle de produits correspondants est de 96 kg/jour (80 kg/j déclarés). D'autres activités/installations exercées sur le site relèvent du régime de la déclaration, il s'agit des rubriques (objet de la présente déclaration) : • 2561 : production industrielle par trempé, recuit ou revenu de métaux et alliages. En effet, une faible proportion des pièces usinées (entre 2 et 5%) doit faire l'objet d'un recuit afin d'en améliorer la dureté et la résistance à des milieux abrasifs. Cette opération se fait en disposant les pièces à traiter plusieurs heures dans un des fours électriques dédié. Il n'est pas prévu de changement par rapport à la situation actuelle ; • 4718-2 : stockage de 7,2 tonnes de propane en réservoir aérien destinés à alimenter le restaurant.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

128 rue Carnot

59320 SEQUEDIN

X : 699805

Y : 7059099

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4718	4718-2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	7.2 t	DC	
2561	2561	Trempé recuit, revenu des métaux et alliages	1000	DC	1000 roues usinées environ font l'objet de recuit annuellement
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 3.616 ha	D	Surface imperméable projetée de 3,675 ha

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'entreprise a mis en place un système de gestion des déchets afin d'en réduire les quantités. Les déchets et résidus issus de l'exploitation et filières de valorisation associées sont données ci-dessous : - ARTOIS métaux (ferrailles et inox) ; - VEOLIA (DIB, plastiques, cartons, bois, ...) ; - ELISE (papier, ...) ; - CHIMEREC (déchets dangereux) ; - MILLE (huiles de coupe).

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un poteau incendie est situé à l'entrée du site avec un débit de 120 m3/h (sous 1 bar). Un poteau incendie public de 120 m3/h est également présent de l'autre côté de la rue à moins de 100 m environ de la limite nord du site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Déclaration de modification	31/08/2023	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)